



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
AUX CONTRIBULABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS – 2024-2025-2026

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en conformité avec l'article 956 du Code municipal, que lors de la séance extraordinaire du vendredi 22 décembre 2023 à 10 h 30, tenue à la salle du Conseil au 959, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le conseil municipal adoptera le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

DONNÉ ce 14e jour du mois de décembre 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE
(Article 335 et 346 du Code municipal)

Je soussignée, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié conformément à la loi, le présent avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 sur le site internet de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et que j'ai affiché l'avis public ci-dessus conformément au bureau de l'hôtel de ville et à l'église aux endroits réservés à cette fin, le 14 décembre 2023 entre 9 h et 16 h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14e jour de décembre 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière